

Conseil de gestion plénier

Date : lundi 17 juin 2024

Lieu : Salle Keynes

Personnes présentes ou représentées :

Directeur de l'UFR : F. LEGENDRE

Membres élus : V. BOUVATIER, A. DESHAYES
(*procuration à Mme C. REGNIER*), S. FOUGERAY
(*Teams*), K. FOURREY, Z. HIDOUCHE, J.
LOCHARD, C. MATHIEU, F. MIHOUBI, V.
MIRAKAJ, C. RÉGNIER, F. SARI, Y. VIDEAU.

Personnalités extérieures : A. D'ABOVILLE

(*absente*), É. BARD (*absent*), I. GUÉRIN (*absente*).

Invités : A. GUILLIN (*absente*), F. POMPET (*absente*),
C. RODRIGUES.

Compte rendu

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil de gestion plénier du jeudi 25 avril 2024 ;
- 2) Présentation du budget rectificatif 2024 ;
- 3) Tableau des primes pour responsabilité pédagogique (vote) ;
- 4) Questions diverses.

Diffusion : Membres du conseil de gestion plénier

Le quorum étant atteint, F. LEGENDRE, Directeur de l'UFR FSEG, ouvre la séance à 10h09.

F. LEGENDRE remercie S. FOUGERAY d'être présente à distance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GESTION PLÉNIER DU JEUDI 25 AVRIL 2024

F. LEGENDRE, Directeur de l'UFR, soumet à l'approbation des membres du conseil du compte-rendu du conseil de gestion plénier du jeudi 25 avril 2024.

Le conseil de gestion plénier approuve le compte-rendu à l'unanimité.

2. PRÉSENTATION DU BUDGET RECTIFICATIF 2024

F. LEGENDRE exprime sa gratitude envers S. FOUGERAY, C. RODRIGUES et C. SIBILEAU de la direction des affaires financières (DAF) pour la préparation du budget rectificatif 2024.

En raison de la vacance du poste de responsable des ressources humaines et des finances, C. RODRIGUES présente le tableau du budget rectificatif 2024 (voir document en annexe).

Conformément aux notes de cadrage de la direction générale des services (DGS), C. RODRIGUES rappelle que l'un des objectifs de la faculté est d'accroître progressivement les ressources propres pour assurer le bon fonctionnement de l'UFR de Sciences Économiques et de Gestion.

Elle précise également le détail des recettes et des dépenses :

- Le total des ressources comprend les ressources propres, soit la formation continue (FC), la formation par l'apprentissage (FA), la taxe d'apprentissage (TA), les revenus des autres recettes (conventions, subventions...) et les dotations nettes de l'Upec.
- Le total des dépenses inclut les contributions, la masse salariale, la masse de fonctionnement et la masse d'investissement.

DOTATIONS

Les dotations de l'Upec pour l'économie étaient de 365 449€ au BI 2024, sans ajustement au BR, soit aucune différence.

Les dotations de l'Upec pour la recherche étaient de 39 867€. Montant n'apparaissant pas au BI 2024.

RECETTES

En raison de la FC, un ajustement à la baisse de 8 475€ a été nécessaire pour le budget rectificatif (BR) 2024 car la projection initiale était de 27 148 €.

Pour la FA, le montant annoncé était de 675 516€ pour 70 contrats au BI 2024. Conformément aux données de la direction de la formation (DIFPRO), 78 contrats ont été réalisés, ajustant le montant à 717 020€, soit une différence de 41 504€.

Pour la TA, le montant annoncé était de 47 075 € au BI 2024. L'encaissement réalisé en 2023 pour le BR 2024 s'est élevé à 47 235€, générant un surplus de 160€.

Les projets de B. NAJMAN d'un montant de 10k€ et de C. CACAR de 15 200€ contribueront également aux nos recettes propres.

TRANSFERT

Un transfert de 20k€ du centre financier enseignement au centre financier pilotage UFR, indiqué au BI, a été effectué.

DÉPENSES

À ce jour, les dépenses comprennent la contribution nette sur ressources propres, la masse salariale, la masse de fonctionnement, ainsi qu'une masse d'investissement non prévue pour l'année 2024.

- La contribution sur ressources propres s'élève à 139 066 €.
- La contribution sur masse salariale s'élève à 23 399 € (50% du poste d'Arnold Soh Voutsas). Une diminution de 90 204 € par rapport au BI 2024, En effet, quatre enseignants contractuels employés à quart-temps sont financés sur la masse salariale du poste d'enseignant du second degré vacant, celui qui était occupé par Pauline Grimaud.
- La contribution sur compensations de la masse salariale est de 5 568 € ; Une augmentation de 4 033 € par rapport au BI 2024.

Le laboratoire Erudite dispose d'un budget d'investissement de 8 229€.

On estimait au BI 2024 un montant de crédits à répartir de 772 806 € (entre la masse personnelle, la masse de fonctionnement et la masse investissement). Après la prise en compte des transferts et des modifications apportées aux recettes / dépenses, un montant de 149 017 € reste à répartir sur les trois enveloppes précitées pour équilibrer le BI 2024.

Par conséquent, le budget de la FSEG au BR 2024 s'élève à 971 219€.

Il est rappelé qu'un montant de 102 041€ non fléché doit être réévalué pour supporter les enseignants dont les recrutements seront pris en charge par nos ressources propres pour la période du mois de septembre à décembre 2024, et qu'un contentieux avec l'ES Banque à hauteur de 30 000 € reste à prévoir.

Aussi, S. FOUGERAY souligne l'importance de l'organisation des services enseignants (OSE) et de la vérification des dossiers des vacataires par les responsables de formation.

Vote de principe

La proposition

Êtes-vous favorable à l'augmentation de la masse personnelle de 60K € du BR 2024 avec la possibilité d'ajuster ce montant si nécessaire ?

est mise au vote : elle recueille la majorité des votants moins trois abstention.

De plus, la rénovation des salles informatiques nécessite des crédits en investissement.

Des postes des professeurs et des étudiants seront engagés sur la masse de fonctionnement si les coûts sont inférieurs à 800€. Et sur la masse d'investissement si les coûts sont supérieurs à 800€.

Une décision sur l'utilisation des fonds sera prise au mois d'octobre si nécessaire.

K. FOURREY sollicite l'approbation des membres pour la rénovation de la salle 309.

Les salles 303, 304 et 310 doivent être réaménagées avec des prises électriques murales. Cette mesure vise à améliorer la sécurité car les étudiants utilisent des multiprises.

Il est proposé de négocier ces aménagements en dialogue de gestion, en collaboration avec la direction du patrimoine.

La proposition

Êtes-vous favorable à engager un certain montant en masse d'investissement ?

est mise au vote : elle recueille la majorité des votants moins deux abstention.

3. TABLEAU DES PRIMES POUR RESPONSABILITÉS PÉDAGOGIQUES

F. LEGENDRE présente une première version du tableau des primes pour responsabilités pédagogiques (voire document annexe).

La distinction est faite par année de formation et par parcours, avec notamment les nouveaux parcours pédagogiques de Licence, certains étant plus fortement mutualisés (comme les parcours Data science et Banque-finance) que d'autres (International economics and management), réduisant ainsi la charge du travail des responsables de parcours.

L'erreur relative à la responsabilité du M2 DEIPM est corrigée : D. AUBERT et J. LOCHARD sont co-responsables de cette formation.

La proposition

Êtes-vous favorable à la première version du tableau des primes pour responsabilités pédagogiques ?

est mise au vote : elle recueille la majorité des votants moins deux abstentions.

Il est précisé qu'une consultation électronique sera organisée ultérieurement afin de voter la version finalisée du tableau des primes pour responsabilités pédagogiques et pour coordination d'enseignements lourds.

4. QUESTIONS DIVERSES

Une élection pour le nouveau directeur de l'UFR est prévue le jeudi 4 juillet 2024. La date limite des candidatures est fixé le mardi 27 juin 2024. L'arrêté sera communiqué ultérieurement.

C. MATHIEU informe les membres du Conseil qu'il sera présent le jour de l'élection afin de présider le Conseil de gestion lors de cette élection.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h32.